

**AGENCE DE RÉGLEMENTATION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE ÉVALUATION
DE L'INITIATIVE DE RECOUVREMENT DES COÛTS
RAPPORT D'ÉTAPE AU COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION ÉCONOMIQUE
LE 7 JUIN 2004**

CONTEXTE

Depuis le rapport d'étape du 9 novembre 2003 :

1. KPMG a commencé le travail préliminaire le 19 novembre 2003;
2. Soumission de l'ébauche d'un Plan de gestion de projet à l'ARLA en décembre 2003;
3. Touche finale au plan et envoi le 6 janvier 2004 du plan au Comité directeur sur l'évaluation (CDE) à des fins d'examen et de discussion le 15 janvier 2004;
4. Le plan a été modifié et sa version finale distribuée en février 2004.

ÉTAT ACTUEL

1. L'évaluation est essentiellement terminée et le rapport final sera soumis par KPMG d'ici la fin de juin.
2. Le Sous-comité de la lutte antiparasitaire (SCLA) se rencontre le mercredi 9 juin 2004 afin d'examiner les détails du sondage des titulaires d'homologation en ce qui a trait à l'évaluation des impacts administratifs de l'Initiative de recouvrement des coûts.
3. Une réunion du Sous-comité technique (SCT) pour examiner la version terminée de l'ébauche du rapport sera organisée après la réunion du SCLA.
4. Le Comité directeur sur l'évaluation (CDE) se rencontrera pour examiner la version finale du rapport et l'ébauche du plan d'action. La réunion se tiendra à la suite de la réunion du SCT.

PROCHAINES ÉTAPES

1. Le rapport final et le plan d'action seront fournis à la Division de l'évaluation des programmes du ministère qui les soumettra ensuite :
 - a) au Comité ministériel de la vérification et de l'évaluation
 - b) au bureau du ministre

2. Le rapport final et le plan d'action seront fournis au Conseil du Trésor et seront rendus public.